



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 26 juin 2019
Délibération n°2019-20

Membres présents :

<u>MEMBRES ELUS</u>	<u>MEMBRES EXTERIEURS</u>	<u>PERSONNALITES INVITEES</u>
<p>Collège B : Mme Claire GOLLETTY. M. Aurélien SIRI.</p> <p>Collège C : Mme Evelyne FONTAINE. M. Jean-Louis ROSE.</p> <p>Collège des BIATSS : M. Mounib MAOULIDA. M. Ridjal ABDOULAHY.</p> <p>Collège des USAGERS : M. Nadjim MCHANGAMA. M. Anil ABDOULKARIM.</p>	<p>Membres de droit : Monsieur Ambdi Hamada JOUWAOU représenté par M. Ilizé TSIMINO (avis consultatif). M. Philippe AUGÉ représenté par M. Aurélien SIRI.</p> <p>Représentant des activités économiques : Mme Bibi Echati MOUSSA.</p> <p>Personnalité extérieure : Mme Anrafati COMBO.</p>	<p>M. Dominique SORAIN, préfet de Mayotte. M. Fouad DOGGA, chargé de mission vie universitaire représentant le Vice rectorat de Mayotte. M. Fortuné DEMBI, Directeur des Ressources Humaines.</p> <p>QUORUM ordinaire : 11/20 <i>(majorité des membres en exercice présente ou représentée)</i></p> <p>QUORUM budgétaire et statutaire : 10/20 <i>(majorité de l'effectif légal présente)</i></p>

Membre absents (excusés) : Monsieur M. Benoit ROIG (Président de l'université partenaire de Nîmes), Monsieur Nicolas LEROY (Collège A), M. Vincent EGEA (Collège A).

Membres absents : M. Soibahadine IBRAHIM RAMADANI (Président du Conseil Départemental), M. Abdou DAHALANI (Représentant des organismes de salariés), Monsieur Zainal CHARAFOUDINE (Représentant des activités économiques), Monsieur Hugues DELOUTE (Personnalité extérieure).

Invités absents : Monsieur Jean-Marc LELEU (Directeur Régional des Finances Publiques de Mayotte), Madame Béatrice VINCENT (Responsable de la division de l'enseignement supérieur - Rectorat de la région académique Occitanie – Académie de Montpellier)

A l'ouverture de la séance, 11 personnes sont présentes sur les 20 membres composant le conseil d'administration, 1 procuration a été donnée : M. Philippe AUGÉ (président de l'université partenaire de Montpellier) à M. Aurélien SIRI.

En l'absence de procuration de M. Ambdi Hamada JOUWAOU à M. Ilizé TSIMINO sa représentation n'aura de fait qu'une valeur consultative.

Nature de l'acte :

Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n°2011-1299 modifié du 12 octobre 2011 portant création du CUFR de Mayotte,
Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,
Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017;

Le conseil d'administration après en avoir délibéré, décide :

Article 1

Approuve la reconduction du Diplôme Universitaire « Animateur en Santé Communautaire » (ASC) pour l'année universitaire 2019-2020 telle que définie en annexe.

Article 2

Le montant des droits d'inscription au DU « Animateur en Santé Communautaire » s'élèvera à la somme de 120€ (cent vingt Euros).

Article 3

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, chancelier des universités à Mayotte. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte.

Résultats du vote :

Nombre de votants..... : 11	Pour..... : 11
Abstention..... : 0	Contre..... : 0

La présidente du conseil d'administration du CUFR
Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR
Aurélien SIRI

<p>Envoi au contrôle de légalité le :</p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le :</p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
---	--



Institut Renaudot

Vous êtes acteur, bénévole ou militant ?
Vous avez le goût du « travailler ensemble » ?
L'Institut Renaudot, en partenariat avec l'Université
de Mayotte, l'ARS OI et l'AFD, vous propose de
monter en compétences en intégrant le

Diplôme Universitaire Animateur en Santé communautaire

Mis en place depuis 2018, le DU Animateur en santé communautaire répond
aux besoins de mettre en compétence les acteurs de terrain déjà engagés, ou
souhaitant le faire, dans des actions de santé communautaire.

La santé communautaire vise à associer tous les acteurs
(habitants/usagers/citoyens, professionnels, élus, associations, institutions)
d'une communauté territoriale, sans exclusion de personnes ou de groupes,
pour trouver les réponses adaptées aux problèmes de santé reconnus comme
prioritaires.

Objectif du diplôme : former des animateur-trice.s en capacité de co-construire
et animer des projets et actions dans une démarche communautaire.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Institut Renaudot
Asdjathy SAID ALI
Coordinatrice du D.U.
a.saidali@institut-renaudot.fr
06 39 03 66 16

C.U.F.R. Mayotte

Aurélien SIRI
Directeur du C.U.F.R.
aurelien.siri@univ-mayotte.fr
06.39.09.34.48



Objectifs de la formation

Il s'agit de former dans le but d'outiller les acteurs dans le portage et la conduite de projet en santé communautaire afin de leur permettre de :

- Ø Repérer et mobiliser les acteurs du territoire sur lesquels il est possible de s'appuyer
- Ø Repérer les éléments du contexte d'intervention avec ses atouts et ses faiblesses
- Ø Repérer les besoins et les demandes des différents acteurs
- Ø Créer les conditions d'une implication partagée
- Ø Construire des objectifs partagés
- Ø Mettre en place un suivi partagé

Public concerné

Prérequis :

Diplôme ou titre de niveau bac, bac+2 ou expérience significative d'animation d'actions collectives : santé, social, habitat, sport, culture ...

Engagement

Les étudiants s'engagent dans un projet de santé communautaire, à construire ou à développer durant le stage de formation en lien avec les activités de la structure du lieu du stage

A l'issue du D.U, ils acceptent de fonctionner en réseau avec les autres animateurs formés.

Formation gratuite (enseignement financé par l'ARS)

Droits d'inscription : 120 € (comprenant la carte d'étudiant)

La formation est d'une durée de 140 heures étalée sur 9 mois d'octobre 2019 à juin 2020, alternant :

- 80 heures d'enseignement (déclinées en 4 sessions de formation) ;
- 60 heures de stage (déclinées en 3 périodes de stage)

Pièces à joindre à votre dossier de candidature :

- Dossier candidature rempli ;
- CV et Lettre de motivation ;
- Livret d'accompagnement ;
- Les diplômes obtenus.



Contenu de la formation :

- Il s'agit d'une formation-action s'adaptant aux actions et aux besoins des étudiantes et de leur structure ;
- Intervention de divers partenaires (institutions, professionnels, association et habitants) ;
- Elle vise à constituer un réseau d'animateurs en santé communautaire.

Dossier à demander et à retourner par mail avant le 3 mai 2019

Par mail : a.saidali@institut-renaudot.fr

Renseignement : Asdjathy SAID ALI – Tél. : 06 39 03 66 16



Institut
Renaudot

Adresse Institut Renaudot Mayotte :
Résidence Jardin Créole, logement B4
976000 Mamoudzou
Tél : 0639 03 66 16

Livret d'accompagnement

Diplôme Universitaire Animateur en santé communautaire

2019-2020



Préambule

Vous souhaiteriez faire partie de la deuxième promotion des bénéficiaires de la formation DU animateur en santé communautaire de l'Institut Renaudot (ITR) en partenariat avec le Centre universitaire de Mayotte.

Une formation qui doit contribuer à :

- ❑ Acquérir ou développer sa capacité à mettre en œuvre des actions communautaires ;
- ❑ Acquérir ou développer sa Capacité à contextualiser (mémoire) ;
- ❑ Acquérir ou développer sa Maîtrise des enjeux et concepts de la DCS ;
- ❑ Acquérir ou développer sa Capacité à mettre en œuvre et suivre une méthodologie en DCS :
 - Repérage et analyse des besoins ;
 - Repérage des ressources ;
 - Maîtrise des outils de mobilisation (en intersectorialité) et d'implication ;
 - Animation en co-construction d'un projet de santé ;
 - Travail collaboratif en équipe ;
 - Maîtrise d'outils d'évaluation partagée et permanente (avec outils de suivi).

Afin de mieux vous suivre dans ce projet de formation, l'ITR va vous accompagner tout le long de votre parcours pour la mise en place de votre projet en santé communautaire et la rédaction de votre mémoire, que l'on peut décliner en différentes phases : « Cadrage du stage » ; « Mise en action » et « Suivi évolution, évaluation de l'action ».

Un accompagnement et suivi réguliers qui seront sous forme, d'ateliers collectifs avec différentes thématiques, d'entretiens individuels, organisés et à la demande, de démarches personnelles selon les modalités prévues dans votre plan d'action.

Cet accompagnement sera assuré par la personne référente de l'Institut à Mayotte qui mettra à disposition l'offre de service et outils de l'Institut Renaudot, et peut faire appel si besoin à des actions mises en œuvre par des partenaires extérieurs à la structure. Elle assurera un suivi personnalisé en s'assurant de la cohérence des éléments du parcours de l'étudiant et en co-construisant un plan d'action qui correspond aux besoins de ce dernier. Des temps d'échanges et de bilan seront prévus pour redéfinir ou conforter le plan d'action construit conjointement.

Philosophie de vie par une citation

«

 »

Identité & Blason

Profil étudiant :

NOM

Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

.....

.....

Fonction :

Date d'entrée en service :

Établissement d'accueil :

Niveau d'étude :



Mobilité :

- Véhicule personnel
- Taxi
- Transport en commun
- Vélo
- Scooter
- Taxi + Barge
- Autre :

Situation familiale :

Vie associative :

.....

.....

Hobbies :

.....

.....

.....

Projet professionnel :

.....

<i>Nom de la structure</i>	<i>Lieu</i>
<i>Ma fonction</i>	<i>Domaine d'intervention (santé, social, urbanisme ...)</i>
<i>Mes attentes / DU</i>	<i>Mes savoirs, compétences</i>
<i>Possibilités de stage et de tutorat</i>	
<i>Remarques</i>	

Tuteur terrain :

Nom-Prénom :

Fonction :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Communiqué de presse : La santé ensemble ! **Lancement de la deuxième promotion DU Animateur en Santé communautaire**

Avec une superficie terrestre de 374 km² et une population supérieure à 250 000 d'habitants en 2017, Mayotte compte pour 13% de la population d'Outre-Mer. Le jeune Département possède son modèle particulier de développement fondé sur des caractéristiques démographiques, économiques, géographiques et socio-culturelles.

Les divers indicateurs produits et études menées, mettent tous en exergue des difficultés socio-économiques nettement plus marquées dans notre 101^{ème} Département par rapport aux autres départements.

L'accès à la santé ainsi que sa promotion font partie des services essentiels, et de ce fait une priorité nationale.

Dans une optique de déployer des projets répondant aux besoins spécifiques à la population de Mayotte, l'ARS OI a décliné parmi ses politiques le déploiement des démarches dites communautaires. En d'autres termes, une démarche visant à associer l'ensemble des acteurs concernés dans la construction d'une réponse à la réalité du territoire (les élus, les professionnels de la santé, les habitants-usager-citoyens, les institutions, etc..). Dans les années 1990-2000, l'approche avait déjà été utilisée par la mise en place d'un réseau de « relais communautaires ».

Les défis à relever pour la promotion de la santé à Mayotte

Les différentes mutations sociales et économiques, si elles ne sont pas prises en compte dans la nouvelle stratégie locale de santé entraveront à la réussite d'une meilleure promotion de la santé. L'Institut Renaudot, l'ARS Océan Indien ainsi que leurs différents partenaires doivent tenir compte de nombreux facteurs constatés sur le territoire car ils influents fortement sur les politiques de santé déclinées sur l'île.

L'un des premiers objectifs déclinés par l'ARS OI en termes de démarches communautaires, est de former les acteurs afin de mettre en place un réseau d'animateurs en santé communautaires,

pour disposer d'un ancrage territorial par la présence de référents formés dans cet état d'esprit de démocratie en santé.

L'un des défis majeurs sur le territoire est de permettre à la population, aussi jeune soit-elle, de devenir acteur non seulement de leur parcours, mais aussi acteurs de santé en les associant dans la mise en œuvre des projets relatifs à la promotion de la santé.

De quoi s'agit-il ?

Dans le PRS adopté par l'ARS OI, l'un des enjeux déclinés pour ces prochaines décennies, est de promouvoir la santé communautaire en formant, accompagnant, et sensibilisant les différents acteurs et parties prenantes.

Il s'avère donc que la formation reste un préalable à la mise en œuvre de cette politique stratégique, d'où le renouvellement de la formation DU « Animateur en Santé communautaire ».

Il s'agit donc d'une formation personnalisée et interactive, centrée sur la démarche en santé communautaire à mettre en place par chaque apprenant tout en inculquant les principes et valeurs de la démarche communautaire en santé. Elle dispose d'une architecture propre à la réalité du territoire visant l'acquisition et l'appropriation des savoirs (faire, être, etc...) fondamentaux tels que définis dans la charte des pratiques communautaires. L'objectif étant de renforcer le futur réseau d'animateurs en santé communautaire.

Les objectifs de la formation :

- Recenser et mobiliser les acteurs du territoire sur lesquels il est possible de s'appuyer ;
- Repérer les éléments du contexte d'intervention avec ses atouts et ses faiblesses ;
- Identifier les besoins et les demandes des différents acteurs du territoire ;
- Créer les conditions d'une implication partagée ;
- Construire des objectifs partagés ;
- Mettre en place un suivi partagé.

Déroulement prévu :

4 sessions de formation à travers une pédagogie participative et interactive de 80h au total : concept de « formation-action », et 3 périodes de stage correspondant à 60h de stage.

A qui s'adresse-il ?

Il est accessible à des :

- Professionnels des collectivités locales, déjà impliqués dans des actions collectives ;
- Professionnels de santé, du champ médico-social ou social ;
- Bénévoles, militants d'associations (salariés, volontaires).

Lieu de formation (16 places sont prévues pour cette promotion) : CUFR de Mayotte.

A propos de l'Institut Renaudot !

L'Institut Renaudot est une association loi 1901 qui promeut le développement des démarches communautaires en santé. Par santé, l'Institut Renaudot entend une approche de santé globale, au sens le plus large du terme, et donc en réfléchissant à l'ensemble des déterminants de santé, le champ du social y aillant bien entendu pleinement sa place.

Depuis son origine, en 1981, l'Institut Renaudot s'est impliqué dans les soins de santé primaires¹, leur organisation, leur inscription territoriale et la place de tous les acteurs, en particulier celle des habitants.

Les principes de la démarche communautaire portés par l'Institut Renaudot consistent à associer les personnes qui travaillent sur un territoire, ceux qui y vivent et ceux qui y militent aux décisions qui concernent ce même territoire (les personnes habitant sur le territoire, les professionnels et les élus concernés).

L'Institut est présent sur le territoire depuis 2018.

Adresse sur Mayotte : Résidence jardin créole, Logement B4 – 976000 Mamoudzou.

Contact et information :

Philippe LEFEVRE –

Co-président - Responsable de la formation DU - p.lefevre@institut-renaudot.fr

Hélène ZEITOUN –

Directrice de l'Institut Renaudot – h.zeitoun@institut-renaudot.fr

¹ Documents de référence : disponibles sur le site de [l'Institut Renaudot](http://www.institut-renaudot.fr), [Plaquette MSP](#), [Rapport DGS](#)

Dossier de candidature

(Année universitaire 2019/2020)

Diplôme universitaire Animateur en santé communautaire

Mis en place depuis 2018, le DU Animateur en santé communautaire répond aux besoins de mettre en compétence les acteurs de terrain déjà engagés, ou souhaitant le faire, dans des actions de santé communautaire.

La **santé communautaire** vise à associer tous les acteurs (habitants/usagers/citoyens, professionnels, élus, associations, institutions) d'une communauté territoriale, sans exclusion de personnes ou de groupes, pour trouver les réponses adaptées aux problèmes de santé reconnus comme prioritaires.

Objectif du diplôme : former des animateur-trice.s en capacité de co-construire et animer des projets et actions dans une démarche communautaire.

Renseignements :

Institut Renaudot	C.U.F.R. Mayotte
Philippe LEFEVRE Coprésident Référent du projet p.lefevre@institut-renaudot.fr 06 18 97 91 13	Aurélien SIRI Directeur du C.U.F.R. aurelien.siri@univ-mayotte.fr 06.39.09.34.48
Asdjathy SAID ALI Coordinatrice du D.U. a.saidali@institut-renaudot.fr 06 39 03 66 16	

Objectifs de la formation

Il s'agit de former dans le but d'outiller les acteurs dans le portage et la conduite de projet en santé communautaire afin de leur permettre de :

- Repérer et mobiliser les acteurs du territoire sur lesquels il est possible de s'appuyer
- Repérer les éléments du contexte d'intervention avec ses atouts et ses faiblesses
- Repérer les besoins et les demandes des différents acteurs
- Créer les conditions d'une implication partagée
- Construire des objectifs partagés
- Mettre en place un suivi partagé

Public concerné

Prérequis :

Diplôme ou titre de niveau bac, bac+2 **ou** expérience significative d'animation d'actions collectives : santé, social, habitat, sport, culture ...

Engagement

Les étudiants s'engagent dans un projet de santé communautaire, à construire ou à développer durant le stage de formation en lien avec les activités de la structure du lieu du stage

A l'issue du D.U, ils acceptent de fonctionner en réseau avec les autres animateurs formés.

Formation gratuite (enseignement financé par l'ARS)

Droits d'inscription : 120 € (comprenant la carte d'étudiant)

La formation est d'une durée de **140 heures étalée sur 9 mois d'octobre 2019 à juin 2020, alternant :**

80 heures d'enseignement (déclinées en 4 sessions de formation) ;

60 heures de stage (déclinées en 3 périodes de stage)

Pièces à joindre à votre dossier de candidature :

- Dossier candidature rempli ;
- CV et Lettre de motivation ;
- Livret d'accompagnement ;
- Les diplômes obtenus.

Identité

Nom	
Prénom	
Date de Naissance	
Téléphone	
Mail	

Structure

Nom de la structure	
Adresse	
Nom du responsable	
Fonction	

Situation

Bénévole	<input type="checkbox"/>	Fonction : (préciser)	
----------	--------------------------	-----------------------	--

(mettre une croix dans la case concernée)

Salarié(e)	<input type="checkbox"/>	Fonction : (préciser)	
------------	--------------------------	-----------------------	--

(mettre une croix dans la case concernée)

Niveau d'étude	
----------------	--

Maitrise langue orale	<input type="checkbox"/>	Maitrise langue écrite	<input type="checkbox"/>
-----------------------	--------------------------	------------------------	--------------------------

(Préciser par OUI / NON)

Expérience et stage

Possibilité de stage	<input type="checkbox"/>	Possibilité de tutorat	<input type="checkbox"/>
----------------------	--------------------------	------------------------	--------------------------

(Préciser par OUI / NON)

Expérience - bénévole et/ou salarié(e) (préciser) – d'animation d'action collective

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Avez-vous un projet de santé communautaire ? Le décrire en quelques lignes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Celui-ci serait-il votre terrain de stage ? (Préciser OUI / NON)

Si NON, avez-vous un terrain de stage en perspective ?

Dossier à demander et à retourner par mail avant le 3 mai 2019

- Par mail : a.saidali@institut-renaudot.fr

Renseignement : Asdjathy SAID ALI – Tél. : 06 39 03 66 16



Adresse Institut Renaudot Mayotte :

Résidence Jardin Créole, logement B4

976000 Mamoudzou

Tél : 0639 03 66 16